

DEC123117DAJ

Décision modifiant la décision n°112608DAJ du 4 janvier 2012 portant délégation de signature (direction des affaires juridiques)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision n° 112608DAJ du 4 janvier 2012 portant délégation de signature (direction des affaires juridiques)

Vu la décision n° 123110DAJ portant nomination de Mme Myriam Fadel aux fonctions d'adjointe au directeur des affaires juridiques ;

Vu la décision n° 123119DAJ portant nomination de Mme Julie Zeler aux fonctions de responsable du pôle Nouvelles Technologies, Responsabilités de la direction des affaires juridiques,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Après l'article 2 de la décision n°112608DAJ susvisée, il est inséré un article 2 bis ainsi rédigé :

« **Art. 2. bis** – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Castoldi, directeur des affaires juridiques, et de Mme Isabelle Longin, directrice adjointe des affaires juridiques, délégation est donnée à Mme Myriam Fadel, adjointe au directeur des affaires juridiques à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.»

Art. 3. – A l'article 3 de la décision n°112608DAJ susvisée les termes « Mme Myriam Fadel » sont remplacés par les termes « Mme Julie Zeler ».

Art. 4. – La présente décision, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2013, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 décembre 2012

Alain Fuchs